

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2025

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : M. GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, M. VIOLETTE Jean-François, M. GIRAUD Olivier, M. BONNEAU Jean-Michel, Mme PLISSON Yolande, M. MICHAUD Philippe, M. PAILLET Pascal, M. LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusé(e)s : Mme HUGUENOT Cindy

Absents :

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Approbation du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
2. Signature de la convention concernant la gestion des remanents des jussies arrachées et les conditions de leur revalorisation entre la commune et la CCVG et délibération autorisant le SYAGC à réaliser l'arrachage des jussies manuellement, si besoin
3. Signature de la convention de servitude, avec ENEDIS, pour les parcelles AB 357 et AB 359
4. Demande de subvention de l'association « Val de Vienne moto »
5. Virement de crédits dans la section investissement
6. Création de nouvelles voies
7. Vente maison 8 route de Bouresse

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

OBJET : Délibération N°2025/06-25/029 : Approbation du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe reçu le 23 mai 2025 en Mairie

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité - Vote à main levée (10 Pour) le Conseil Municipal Décide :

- **De prendre** acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe ;
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

OBJET : Délibération N°2025/06-25/030 : Signature de la convention concernant la gestion des remanents des jussies arrachées et les conditions de leur revalorisation entre la commune et la CCVG et délibération autorisant le SYAGC à réaliser l'arrachage des jussies manuellement, si besoin

Vu la présentation de la convention entre la commune de Le Vigeant et la CCVG concernant la gestion des remanents des jussies arrachées et les conditions de leur revalorisation

Considérant que les agents du SYAGC pourront être désignés pour réaliser l'opération manuellement en complément ou à la place des travaux mécanisés,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 10 Pour, __ Contre, __ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de gestion des remanents des jussies arrachées et les conditions de leur revalorisation
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

OBJET : Délibération N°2025/06-25/031 : Signature de la convention de servitude, avec ENEDIS, pour les parcelles AB 357 et AB 359

Vu la présentation de la convention de servitudes entre la commune de Le Vigeant et ENEDIS pour les parcelles AB 357 et AB 359 (impasse du Parc)

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité - Vote à main levée (10 Pour) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention de servitudes entre la commune de Le Vigeant et ENEDIS pour les parcelles AB 357 et AB 359
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **Autorise** Monsieur le Maire à donner procuration à Maître ARLLOT, notaire d'ENEDIS pour signer et ratifier les conventions
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

OBJET : Délibération N°2025/06-25/032 : Demande de subvention de l'association « Val de Vienne moto »

Vu la demande de l'association « Val de Vienne Moto »

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention de 1 200 € à l'association afin d'organiser les événements de l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité - Vote à main levée (10 Pour) le Conseil Municipal

- **Approuve** la proposition de 1 200 € à l'association « Val de Vienne Moto »
- **Indique** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Commune, Articles 65748
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

OBJET : Virement de crédit dans la section d'investissement

Présentation du virement de crédit N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21538 (21) : Autres réseaux	-6 000,00		
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	6 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

OBJET : Délibération N°2025/06-25/033 : Création de nouvelles voies

Par délibération N°2022/11-09/071, le Conseil municipal a validé le devis de La Poste pour l'accompagnement du numérotage des lieux-dits de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et des lieux-dits suivants :

- Résidence la Pinguette
- Technopôle du Circuit du Val de Vienne

Après en avoir délibéré à l'unanimité - Vote à main levée (10 Pour) le Conseil Municipal :

- Adopte les dénominations suivantes :

- Résidence la Pinguette
- Technopôle du Circuit du Val de Vienne

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

OBJET : Vente maison 8 route de Bouresse

Une maison de 67 m² située 8 route de Bouresse a été mise en vente par le biais d'AGORA Store (site de vente aux enchères en ligne). Deux offres ont été reçues mais une seule a été confirmée. Après analyse AGORA Store recommande l'offre formulée. Cependant, un souci dans les démarches administratives amène à surseoir le dossier.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

Ecole : Mme Corinne LAURENDEAU fait un point sur les fermetures d'école. Une rencontre a été organisée avec le Sous-Préfet, le Préfet et le DASEN le 11 juin 2025 à la communauté de communes (CCVG). De nombreuses écoles sont menacées.

Friche de la gare : le terrain appartient aux Anglais.

Terrains laissés à l'abandon. Monsieur le Maire a écrit au Sous-Préfet pour l'informer de son mécontentement et lui proposer une solution.

Bac à chaîne à Port de Salles : Celui-ci va bientôt être opérationnel.

Monsieur Olivier GIRAUD fait le **compte-rendu de l'assemblée générale de Val de Vienne Sensation**. La base nautique revit.

Monsieur Jean-Michel BONNEAU demande s'il serait possible d'installer un appentis, le long du bâtiment des agents communaux, pour mettre du matériel à l'abri.

Fin de la séance à 19 h 40.

Secrétaire de séance
Mme Anne- Maire LOMBARD

Le Maire,
Pierre GOURMELON